

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 15 février 2023

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien		X	AL FERRAND	
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :  
21h00

Clôture de séance :  
23h00

Prochain Conseil :  
Mars 2023

Liste des observateurs :

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2022
2. Délibération Terres du Lauragais - Convention de prestation de service effectuée par le personnel des Terres du Lauragais avec prêt de matériel, pour l'année 2023
3. Délibération Terres du Lauragais – Principe restitution service « portage de repas » Annule et remplace la délibération n° 2022-27 du 22 septembre 2022
4. Délibération achat d'un chapiteau
5. Délibération Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
6. Pool routier 2022-2025 / Marché épareuse 2023
7. Point urbanisme
8. Comptes rendus des réunions intercommunales
9. Questions diverses

## Compte rendu de séance :

### 1. Approbation des CR des conseils municipaux

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.

### 2. Délibération Terres du Lauragais - Convention de prestation de service effectuée par le personnel des Terres du Lauragais avec prêt de matériel, pour l'année 2023

Proposition de renouvellement de la convention de prestation de service effectuée par le personnel des Terres du Lauragais pour 5 heures hebdomadaires (260 heures/an) avec prêt de matériel, pour l'année 2023 aux mêmes tarifs que l'année 2022, soit :

- 25, 50 €/heure pour le personnel,
- 5, 50 €/heure pour le matériel,
- Frais kilométriques (0, 34 €/km ou 0, 37 €/km).

Le conseil municipal délibère sur la convention de prestation de service effectuée par le personnel des Terres du Lauragais avec prêt du matériel pour l'année 2023 :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

### 3. Délibération Terres du Lauragais - Principe restitution service « portage de repas » Annule et remplace la délibération n° 2022-27 du 22 septembre 2022

Considérant que l'écriture de la compétence dans les statuts de la communauté de communes ne permet son exercice que sur le secteur Nord (27 communes ex-Cœur Lauragais) : « Fourniture et portage de repas à domicile pour les communes éloignées de plus de 9. 9 kms d'un service de portage de repas à l'initiative publique communale ».

Considérant que le reste à charge du service portage de repas est donc aujourd'hui financé par l'ensemble des administrés du territoire (via l'impôt) alors que certaines communes (des secteurs sud et centre) financent déjà leur propre service de portage. Après étude de différents scénarios possible permettant de rétablir la situation :

- Restitution aux communes concernée,
- Maintien de service à l'intercommunalité avec compensation du reste à charge par les communes concernées,
- Mise en place d'un service commune (évocation des réserves juridiques par l'ATD).

Le groupe de travail constitué d'un représentant de chaque commune du secteur Nord a proposé : Le maintien du service à la communauté de communes avec compensation du reste à charge par les communes concernée.

Monsieur le Maire présente les principaux éléments de conclusions du groupe de travail ainsi que les hypothèses de travail et précise que les modalités sont à affiner par le groupe de travail pour permettre une mise en œuvre de cette compensation dès 2023.

Le resta à charge pour les communes est estimé à 4, 17 € par repas.

Le conseil municipal délibère sur le principe de restitution service « portage de repas » :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

#### 4. Délibération achat d'un chapiteau

Présentation de différents devis pour l'achat groupé de 3 tentes de réception complètes.

ALEC COLLECTIVITES : 17 894, 64 € TTC SEMIO : 20 616 € TTC ADEQUAT : 24 667, 20 € TTC

Devis ALEC COLLECTIVITES :

- CARAGOUDES 6000, 54 € TTC
- MOURVILLES BASSES 5896, 32 € TTC
- MAUREVILLE 6000,54 € TTC

Pour information, la location de ce type de chapiteau pour 3 jours est autour de 2 500 €.

Le conseil municipal délibère sur l'achat d'un chapiteau auprès de la société ALEC COLLECTIVITES :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

#### 5. Délibération Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde du 15/02/2023.

Le conseil municipal délibère sur l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde du 15/02/2023 :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

#### 6. Pool routier 2022-2025 / Marché épareuse 2023

- Situation du pool routier :

COMMUNE	Taux suby.	NV taux de suby.	Montant travaux H.T. Ancien pool	Montant travaux H.T. nouveau pool	Subvention antérieure	Subvention accordée nv pool et nv taux	Delta enveloppe HT	subvention calculée sur le Delta	FCTVA sur delta	RESTE A FINANCER TTC par AC sur la période 2022-2025
MAUREVILLE	68,75%		71 064,00 €	74 618,00 €	48 856,50 €	51 299,88 €	3 554,00 €	2 443,38 €	699,60 €	1 121,83 €
			4 207 813,00 €	4 468 736,00 €	2 473 898,54 €	2 641 489,94 €	260 923,00 €	161 427,34 €	51 362,17 €	100 318,09 €

- Situation sur marché épareuse 2023 :

Retrocession de la compétence « épareuse » à toutes les communes. Les communes ont eu une rencontre avec les entrepreneurs du secteur Nord avec un accord sur un prix commun appliqué en fonction des prestations réalisées (tarif calculé sur la base du GNR à 1 € maximum).

Pour MAUREVILLE :

Premier passage : 85 € HT / km

Second passage : 185 € HT / km

Soit un total annuel autour de 4 277€ HT pour 15. 841 kms.

La communauté de commune reversera aux communes par les attributions de compensation un montant de 142, 38 €/km (attente validation prochaine CLECT et Conseil Communautaire).

## 7. Point urbanisme

- Retour sur l'audience Tribunal Administratif de Nîmes du 14 février : recours contre le PLU.
- Accord du permis d'aménager pour le lotissement : respect d'un délai minimum de 3 mois par rapport au recours des tiers avant commencement des travaux.
- Réunion à prévoir avec GGL pour validation règlement du lotissement et commercialisation des lots.
- Avis du conseil municipal sur le nom du lotissement : Lotissement « la Garosse ».
- Délibération sur la TA majorée à 15 % sur le secteur Ouest à revoir : problème sur le plan juridique par rapport à la formulation suite aux travaux accès et ouvrage d'art portés par l'aménageur et non par la commune.
  - Répercussion du prix de ces travaux sur la vente des terrains par l'aménageur et par la mairie à travers la TA majorée pas possible.
  - Demande de renseignements au service urbanisme et juridique de Haute-Garonne Ingénierie.
  - Demande de rencontre avec le pôle voirie CD31 pour positionnement sur des travaux à prévoir ou pas pour l'aménagement du tourne-gauche en agglomération sur la RD38.
  - Si nécessaire, revoir délibération avec modification des motifs (aménagement du pré communal, création de liaisons douces) pour instaurer une TA majorée moindre au prochain conseil municipal.
- Demandes de déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques en hausse depuis un mois.

## 8. Comptes rendus des réunions intercommunales

- SIPOM 07/02/2023
  - Premier bilan financier 2022 :
    - Résultat fonctionnement : + 1 367 000 €
    - Résultat d'investissement : + 447 000 € avec solde reste à réaliser : + 47 000€
    - Résultat général (sans les réserves) : + 590 000 €
  - Ratio total des déchets : 247.1 kg/an/hab. (Pour rappel objectif 2030 : 189 kg/an/hab.)
  - Effectif : 61. 8 postes ouverts en janvier 2023.
- Conseil communautaire du 31/01/2023
  - Avis sur les autorisations environnementales relatives au projet d'autoroute Toulouse/Castres : A69 = vote contre.
  - Présentation du fonds LOCAL BOULANGER porté par la Région : aide aux boulangers à hauteur de 4 000, 00 € par rapport à la crise énergétique avec un reversement par la CCTL à hauteur de 50 %.
  - Délibération autorisant le CD31 à une prise de possession par anticipation de fonciers sur la ZA Lourman dans le cadre de la création d'une aire de covoiturage.
  - Attribution marché transport à la demande - TAD de Lanta : prestataire retenu VERBUS-VERDIE.
  - Présentation attribution de compensation provisoire 2023 : 3 242, 00 € pour Maureville en attente réunion CLECT.

- Réunion service ADS du 01/02/2023
  - Bilan du service sur 2022 : 1 211 demandes d'autorisation d'urbanisme déposées soit 904, 6 dossiers pondérés qui correspondent à 2, 8 équivalent instructeur.
  - Coût du service : 187 449, 03 € mais avec entrée de 16 036,08 € (subvention logiciel + pénalités) = 203 485,11 €.
  - Embauche au 15/01/23 d'un instructeur supplémentaire, soit 3 instructeurs au total.
  - Coût prévisionnel de l'acte de référence (PC) pour 2023 : 208,78 €.
  - Retour sur le sondage effectué auprès des communes adhérentes et non adhérentes.
  - Coût pour Maureville en 2022 pour 18 demandes d'autorisation d'urbanisme (14,7 pondérées) : 3 046, 10 €.
- Conférence des maires du 07/02/2023
  - Retour du Président sur le reversement de la TA par les communes : 24 communes ont voté contre (principalement le secteur Nord : ex Cœur-Lauragais). Suite à ce constat, rencontre avec Monsieur le Préfet pour revenir en arrière dans un souci d'équité entre les communes membres.
  - Présentation par la Sous-Préfète de l'arrondissement de Toulouse du dispositif Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires : 25, 6 M€ pour la Haute-Garonne dont 7, 5 M€ pour la rénovation énergétique et 1, 6 M€ pour la renaturation.
  - Présentation des projets intercommunaux et communaux pour 2023 par le PETR et DDT : travail en commun pour diminuer le nombre de projets éligibles au fonds vert. Pour Maureville, prévoir inscription au cours de l'année du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes et mairie pour travaux si possible en 2024.

## 9. Questions diverses

- Proposition de visite du site TRIFYL LABRUGIERES, aux dates suivantes :  
21 Mars / 24 Mars
- Demande d'installation de DRAGONS PIZZA (habitant de la commune) sur la place le samedi et le dimanche en soirée.
- Remerciement de l'association « Mieux vivre chez soi » pour la subvention communale.
- Visite pour l'aménagement de la mare prévue le 17 février.
- Travaux de la dalle pour le columbarium réalisés.
- Travaux de signalisation horizontale RD38 réalisés en partie : attente nettoyage bordure pour peinture lignes de rive.
- Signalisation et marquage Stop ZA Lourman réalisés mais non-respect par les conducteurs : voir information services gendarmerie pour contrôle.
- Avis du conseil municipal sur l'installation alarme anti-intrusion au niveau Salle des Fêtes et Mairie.
- Dépôt par la mairie de Tarabel du projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal pour avis au bureau de la légalité le 31/01/23 : RPI au lieu d'une entente intercommunale dans le but de simplifier le fonctionnement.
- Retour sur le bulletin municipal : proposition de le supprimer et éditer à la place une newsletter tous les 3 mois.